SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

RELANCER MON ENTREPRISE AUTREMENT : UN APPEL A PROJETS POUR FINANCER L'ADAPTATION DE VOS LOCAUX AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

En partenariat avec la Ville de Paris

19 AVRIL 2021
11H - 12H30
VISIO-CONFERENCE

RELANCER MON ENTREPRISE AUTREMENT :
UN APPEL A PROJETS POUR FINANCER L'ADAPTATION DE VOS LOCAUX AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Programme

Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques, Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes : **Présentation du Service d'appui RH aux TPE / PME**

Hélène RAMBERT, Cheffe de projets commerce et développement économique, bureau du commerce et des recherches immobilières, Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

- **Nature de l'aide, objectifs de l'appel à projets et projets éligibles**
- **Modalités pratiques de réponse à l'appel à projets, critères et modalités de sélection des projets**
- **Exemples de projets lauréats en 2020**

ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

SERVICE D'APPUI RH AUX TPE / PME PARISIENNES : PRESENTATION

Nathalie ROUX
Responsable du pôle mutations économiques,
Service d'appui RH aux TPE / PME

SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES
Depuis le 1er juin 2020, financé par l'Etat et la Ville de Paris, labellisé par l'Etat
Gratuit pour les entreprises

Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**

Votre contact EPEC
Nathalie Roux
nathalie.roux@epec.paris
07 56 00 94 37

Qui ont besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien, mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail…

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **sessions d'information** qui permettent de partager ses interrogations et d'échanger entre pairs, des **visio-conférences** pour se professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - Service d'appui RH aux TPE / PME et une Lettre d'information mensuelle

RELANCER MON ENTREPRISE AUTREMENT :
UN APPEL A PROJETS POUR FINANCER
L'ADAPTATION DE VOS LOCAUX AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Hélène RAMBERT,
Cheffe de projets commerce et développement économique,
bureau du commerce et des recherches immobilières
Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2nd Appel à projets

Relancer mon entreprise autrement

Contexte

- ✓ Une **crise sanitaire** inédite,
- ✓ Les prérogatives des Villes en matière d'aides aux entreprises ont principalement trait à **l'immobilier,**
- ✓ Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (**CCIP**-IdF).

VILLE DE PARIS

CCI PARIS
PARIS ILE-DE-FRANCE

Critères d'éligibilité : structures et projets éligibles

Les candidats à l'appel à projets sont tous les acteurs économiques ayant **un ou plusieurs locaux dans Paris**, quel que soit leur statut juridique et notamment : commerçants, artisans, acteurs du tourisme et de l'évènementiel, commerces culturels, de la mode, métiers d'art et du design, entreprises innovantes, professions libérales ou des indépendants, ETC…

Pour être éligibles, les structures candidates doivent :

- **avoir de 0 à 50 salariés** (sans limite de taille pour les structures de l'ESS)
- avoir une activité qui a démarré avant le 1er février 2021 et ne pas être en liquidation judiciaire au 1er mars 2021
- ne pas avoir été lauréat de l'édition précédente de cet appel à projets.

Peuvent être éligibles les projets immobiliers concourant à :

- Des **objectifs environnementaux** et de développement durable,
- Adapter leurs locaux de manière à assurer une sécurité des clients et des salariés (**enjeux sanitaires** Covid 19 et **conditions de travail**),
- Permettre une mise aux normes en matière **d'accessibilité.**

&

Peuvent être éligibles les projets mobiliers liés aux activités commerciales concourant à accélérer la transition **numérique**, par l'acquisition d'**outils** qui engendreront une **évolution significative** de l'activité de l'entreprise pour s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire.

Nature de l’aide et calendrier de dépôt des demandes

Modalités d’attribution des aides :

Les candidatures retenues par le jury* recevront une **subvention** :

- ❖ représentant au **maximum 80%** des investissements hors taxes présentés par les candidats
- ❖ dans la limite de **50 000 € maximum** par lauréat.

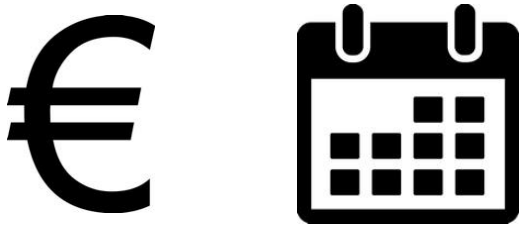

Calendrier :

La plate-forme de dépôt des dossiers de candidature sera ouverte du 6 avril au 15 septembre 2021.

2 phases :

- Les dossiers déposés **avant le 17 mai 2021** seront étudiés en juin pour une attribution des aides cet été.
- Les dossiers déposés après cette date et au plus tard le 15 septembre seront étudiés en octobre pour une attribution des aides en fin d’année 2021.

Modalités pratiques de réponse

Le dossier de candidature est déposé au nom de l'entreprise et pour 1 de ses locaux maximum.

Les dépenses peuvent être prises en compte de manière rétroactive jusqu'au 1er janvier 2021 (= devis 2021).

Le dossier de candidature devra comporter :

Dépôt des dossiers sur la plateforme CCIP-IdF :

https://relancer-mon-entreprise-autrement-2021.selecteev.io/

1/ le formulaire en ligne dûment complété

2/ le dossier accompagné d'éléments chiffrés (**devis**) pouvant comporter :
tout élément permettant la bonne compréhension du projet (description détaillée, plans, photos, comparatifs avant / après…) tout élément permettant d'apprécier l'impact en matière de transition écologique, d'adaptation au respect des mesures sanitaires, de mise en accessibilité ou de transition numérique.

3/ l'extrait KBIS ou équivalent

4/ les 3 dernières liasses fiscales et le compte prévisionnel de l'exercice en cours.

5/ le RIB de la structure, dont le nom et l'adresse correspondent strictement à la structure ayant fait acte de candidature.

Critères d'analyse et de sélection des projets

A noter : le dépôt d'un dossier et sa recevabilité ne valant pas attribution automatique d'une aide.

*JURY présidé par Afaf Gabelotaud, *Adjointe à la Maire en charge des Entreprises, de l'Emploi et du Développement économique*, et réunissant CCIP, CMA, PIE, autres élus (liste publiée par un prochain arrêté)

Critères de sélection :

Les dossiers remis par les candidats sont analysés par un jury et classés selon les critères non hiérarchisés suivants :

- ❑ la cohérence globale et la qualité du projet ;
- ❑ l'impact en matière de transition écologique, d'adaptation au respect des mesures sanitaires, de mise en accessibilité ou de transition numérique des travaux, aménagements, installation d'équipements envisagés ;
- ❑ la situation financière du candidat.

Appel à projets
Relancer mon entreprise autrement

Bilan 2020

BILAN 2020

Nombre total de dossiers reçus : 179
Nombre de lauréats : 117

Répartition par arrondissements

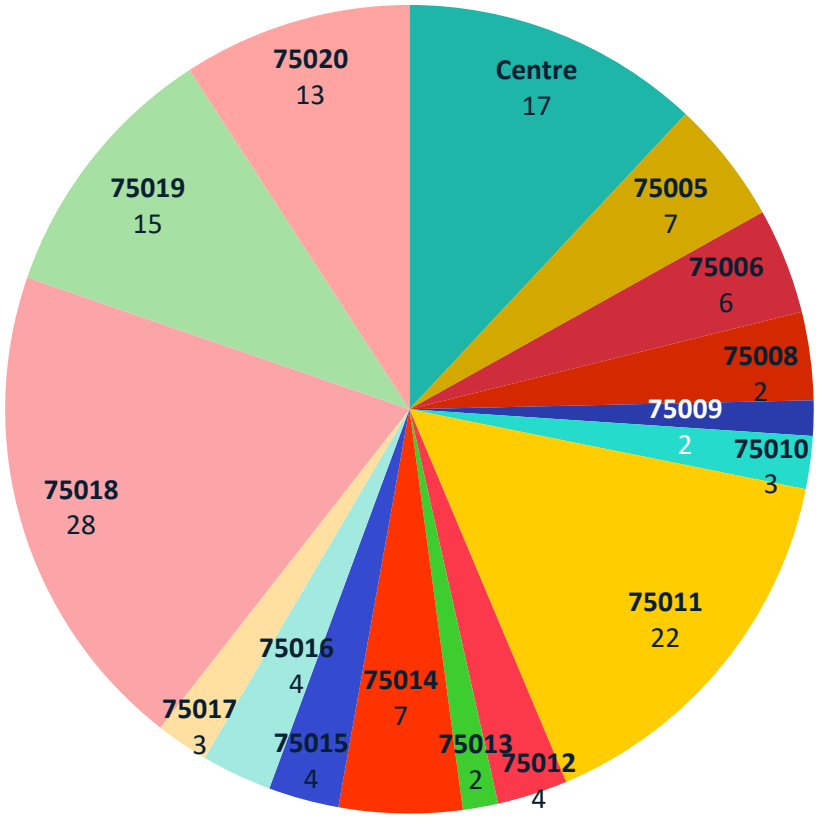

Répartition par types d'entreprises	Nombre
Commerçant / artisan	56
Entreprise ESS	22
Jeune entreprise innovante	2
Profession libérale	1
Professionnel culture	25
Autre	11

Appel à projets
Relancer mon entreprise autrement

Exemples de lauréats 2020

SARL MOMMA / Le Débonnaire

107, rue du Chevaleret– Paris 13ème

Activité : Bar- Restaurant (cuisine de saison, anti-gaspi,…)

Début d'activité : 2 janvier 2013

Nombre de salariés : 9

Description du projet : modernisation et adaptation du restaurant (vieillissant) au contexte sanitaire et environnemental, après diagnostic énergétique et bilan conditions de travail réalisés.

Besoins :

- Travaux efficacité environnementale (menuiseries extérieures, isolation, luminaire, électricité, radiateurs thermiques,…) : 57.230 €
- Ré-aménagement de toute la zone d'accueil : bar,… Avec meilleure ergonomie et matériaux plus pratique sur le volet hygiène : 10.964 €
- Travaux sol, sécurité, sanitaires, cuisine mieux adaptée aux conditions de travail : 83.113 €

Montant HT des travaux ou achats Dépenses éligibles	Montant de la subvention proposée	% sollicité (plafond max 80% et 50 K€)
151. 307 €	50.000 € plafond	

La Boutika

Adresse : 6, rue Houdon - Paris 18ème
Activité : Entreprise de production + Commerce vente de produits culturels autour du cinéma (DVD BluRay / vinyles / affiches / objets dérivés / goodies)
Début d'activité : 21 mars 2012
Nombre de salariés : 1
Description du projet : rénovation thermique, phonique et d'étanchéité de la vitrine montmartroise qui présente une isolation phonique et thermique très faible
Besoins :

- Remplacement de la vitrine sur rue, à l'identique, mais aux normes techniques contemporaines. (avantages : Isolation thermique et sonore. Sécurisation de la vitrine. Baisse de la consommation d'électricité.) (34 535 €)
- Installation de protections sur le comptoir + cloison amovible (619 €)
- Isolation et achat radiateur thermique 1500w (1480 €)

Montant HT des travaux ou achats Dépenses éligibles	Montant de la subvention proposée	% sollicité (plafond max 80% et 50 K€)
36 634 €	**29 307,2€**	80%

RECIPROQUE

12 - 12 bis , rue Saint Maur– Paris 11 ème

Activité : Agence d'ingénierie qui conçoit des interfaces numériques d'accès à la culture et au patrimoine

Début d'activité : 2006

Nombre de salariés : 8

Description du projet : Réaliser des travaux et adapter le lieu aux enjeux environnementaux et sanitaires.

Besoins :

- Remplacement vitrages et huisseries pour meilleur bilan énergétique : 11.993 €
- Accrochage de panneaux acoustiques et installation luminaires Led : 5.942 €
- Réfection des sanitaires, dont ventilation/extracteur d'air avec filtre carbone :1.557 €

Montant HT des travaux ou achats Dépenses éligibles	Montant de la subvention proposée	% sollicité (plafond max 80% et 50 K€)
19.492 €	**15.593 €**	80%

Galerie Clémentine de la Féronnière

51, rue Saint-Louis en l'île– Paris 4ème

Activité : Galerie et éditeur photos

Début d'activité : 2011

Nombre de salariés : 2

Description du projet : modernisation et adaptation de la boutique au contexte sanitaire et environnemental

Besoins :

- Isolation thermique, peintures, changement de chauffage, systèmes basse consommation : 27.459 €
- Mobilier pour le click and collect et aménagement nouvel espace boutique sur rue : 8.250 €

Montant HT des travaux ou achats Dépenses éligibles	Montant de la subvention proposée	% sollicité (plafond max 80% et 50 K€)
35.709 €	**28.567 €**	80%

Three Elephants

Adresse : 30, avenue du président Kennedy - Paris 16ème

Activité : **restauration**

Début d'activité : 22 février 2016

Nombre de salariés : 8

Description du projet : Réalisation de travaux de rénovation et d'adaptation du restaurant pour l'installation de cuves à bière

Besoins :

- Modification des espaces et installation de cuves de bières à grande contenance (500L et 1000L) en remplacement des fûts de bière utilisés traditionnellement (30L) entrainant une diminution de la fréquence des livraisons, passant de ¾ fois par semaine à 1 fois par semaine (21 079 €)

Montant HT des travaux ou achats Dépenses éligibles	Montant de la subvention proposée	% sollicité (plafond max 80% et 50 K€)
21 079 €	**16 863 €**	80%

ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Relancer mon entreprise autrement : questions posées, réponses apportées

Je suis en train de créer la première boutique à Paris d'une marque créée en 2018 et située dans le 14ème arrondissement. La première boutique sera dans le Marais. Est-ce que la subvention peut être obtenue si le concept de la marque est déjà fondé sur l'impact environnemental ?

- Oui, si le Kbis de l'entité qui dépose existe déjà et si vous avez une adresse pour la boutique physique.

J'aurai les locaux début mai et les travaux démarreront. Je travaille avec un architecte.

Quand on lance son premier point de vente, il est difficile de se rendre compte des normes environnementales à respecter. Nous allons être soucieux de créer une électricité à basse consommation mais comment travailler sur ces différents sujets ?

- Je crois que la Chambre de commerce et de l'industrie peut faire des éco-diagnostics.
- Dans le cadre du Plan Climat, vous avez une agence parisienne qui conseille les copropriétés, les particuliers sur la mise en œuvre d'une éco-rénovation prenant en compte les normes environnementales. C'est un service 360 °, depuis le diagnostic jusqu'au conseil avec la mise en ligne d'un annuaire des prestataires qualifiés pour ce faire. https://www.apc-paris.com/

J'ai une question relative aux dépenses éligibles de façon rétroactive. Nous avons fait appel à un prestataire pour nous accompagner dans la transition de notre lieu évènementiel. Cette dépense est-elle éligible ?

- Tout ce qui est prestation intellectuelle n'est pas de l'investissement. Nous sommes conscients que dans l'investissement, une partie vient en support. Par précaution, je dirais que ce n'est pas éligible.
- Présenter cette dépense dans un budget global comme étant partie intégrante du projet démontre comment vous traitez le sujet et valorise le dossier.
- Inclure cette dépense relèvera le montant de la demande mais il est possible que cette dépense ressorte de l'assiette éligible.

Relancer mon entreprise autrement : questions posées, réponses apportées

Nous avons de gros travaux d'accessibilité à réaliser et des travaux pour rendre la cuisine plus écologique. Nous avons un très gros montant de travaux. Nous essayons de faire une demande de subvention auprès de la Région Île-de-France. Nous avons une aide du Centre national de la musique. Ces aides sont-elles cumulables ?

- Oui. L'an dernier, nous avons accompagné d'autres lieux de diffusion artistique en étant vigilant sur le fait que nous devons nous inscrire en complément et veiller à ne pas financer deux fois la même chose. Nous croisons les informations.
- Vous avez des dépenses conséquentes. Il y a un plafond de dépenses éligibles.

Je pense que l'on doit vous indiquer si nous avons déjà obtenu des aides par ailleurs.

- Oui. C'est une déclaration sur l'honneur. Cela nous éclaire pour savoir où vous en êtes. Abonder permet d'avoir des dossiers plus aboutis.
- Nous nous inscrivons dans la règle européenne de minimis. La règle de minimis fait partie des règlements décidés par l'Union Européenne pour encadrer le fonctionnement des aides aux entreprises.
- La règle de minimis prévoit qu'une même entreprise ne peut recevoir que 200 000 € d'aides dites de minimis sur une période de 3 exercices fiscaux.

Relancer mon entreprise autrement : questions posées, réponses apportées

Les règlements de minimis sont compliqués. Il y a des aides qui en relèvent et d'autres pas. L'aide que vous proposez est de minimis. Est-ce que le Fonds national de Solidarité est de minimis ?

- Pour en savoir plus : https://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html
- Quand vous déposez une demande de financement par appel à projets, la règle de minimis est indiquée dans le règlement de la consultation.
- S'agissant du Fonds national de Solidarité : à la fin du formulaire, voici ce que vous devez indiquer :

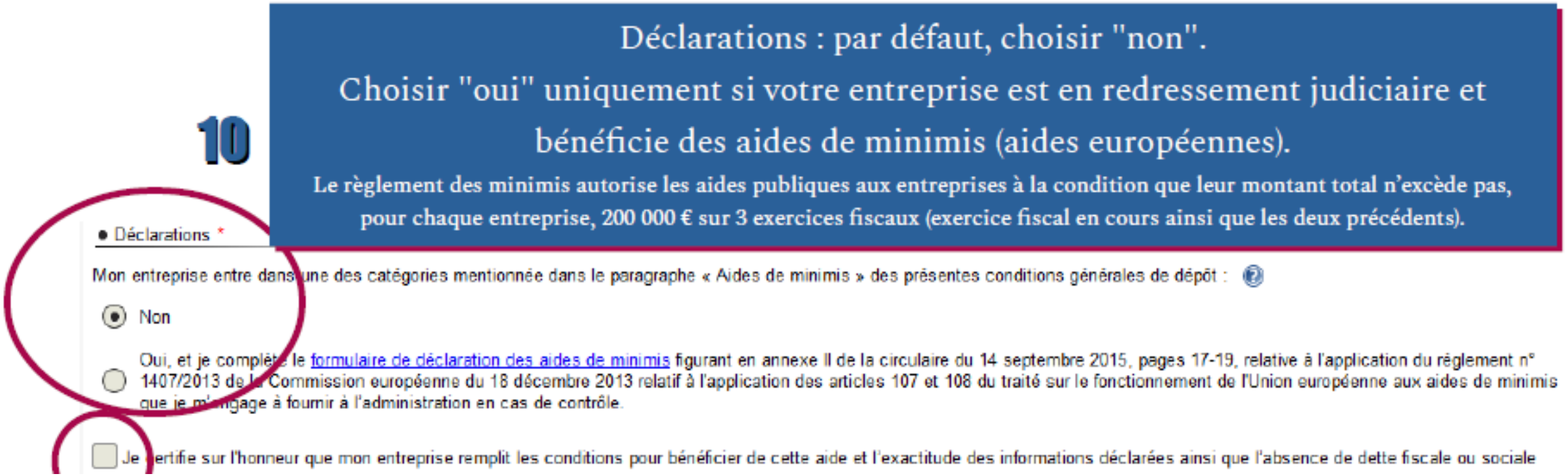

Relancer mon entreprise autrement : questions posées, réponses apportées

Le formulaire à renseigner est-il sur le site de la Chambre de commerce ou sur le site de dépôt des demandes pour les associations ?

- Vous pensez à la plateforme Paris Asso qui sert à beaucoup d'appels à projets.
- Pour cet appel à projets, le lien est : https://relancer-mon-entreprise-autrement-2021.selecteev.io/apply

Nous avons une boutique à Paris que nous souhaitons rénover et nous avons un site ecommerce que nous souhaitons relooker, notamment retravailler nos photos. S'agit-il de dépenses éligibles ?

- Non. Je vous invite à solliciter le chèque numérique de la Région Île-de-France.

La subvention concerne de l'investissement matériel ?

- L'investissement concerne des travaux immobiliers, dans la boutique, le bureau.
- Par extension, il porte sur des travaux d'accessibilité et des outils numériques dès lors qu'ils vous permettent de développer votre activité tout en en respectant les normes sanitaires par exemple (logiciel de Click and Collect).
- Nous n'avons pas le droit de financer des dépenses de communication.

ANNEXES

Des exemples concrets de dépenses éligibles

Démonter que vous êtes dans une démarche de transformation de votre façon de travailler en visant un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Peuvent être éligibles les projets immobiliers concourant à :
  - des objectifs environnementaux et de développement durable
    - Livraison propre, isolation, matériel et éclairage moins énergivores, pompes à chaleur, systèmes de climatisation écologiques, équipements et aménagements pour le tri sélectif et le recyclage des déchets…
    - A noter : l'aide ne peut donc pas couvrir les investissements concernant les véhicules propres de livraison ou les emballages durables mais peut couvrir les aménagements des locaux nécessités par ces investissements. Par exemple, la création d'un local vélo ou la création d'un « local laverie »
  - adapter vos locaux de manière à assurer une sécurité des clients et de vos salariés (au regard des enjeux sanitaires liés à la pandémie de COVID-19 et plus globalement des conditions de travail de vos collaborateurs) : réaménagement des espaces, systèmes d'aération…
  - permettre une mise aux normes en matière d'accessibilité, et plus généralement, de meilleurs conditions d'accueil pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite
- Peuvent être éligibles les projets mobiliers liés aux activités commerciales concourant à :
  - accélérer la transition numérique par l'acquisition d'outils qui engendreront une évolution significative de l'activité de votre entreprise pour s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire (ex : logiciel pour le click and collect, terminaux de paiement sans contact, site de visites virtuelles…).

Les modalités de contrôle

- Des contrôles seront effectués par la Ville de Paris a posteriori du versement de l'aide aux lauréats.
- Des justificatifs pourront être demandés aux entreprises bénéficiaires afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le règlement d'intervention .
- Dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, la Ville de Paris se réserve le droit d'engager :
  - toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée
  - des poursuites pénales à l'encontre de l'entreprise bénéficiaire.

Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) est une association créée le 1er janvier 2016, par la fusion entre le Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris Nord - Est et la Maison de l'emploi de Paris.

Sous l'égide de l'Etat et de la Ville de Paris, l'EPEC est un acteur des politiques de l'emploi et de l'insertion au service du développement du territoire parisien. Il développe l'accès à l'emploi durable des publics les plus éloignés de l'emploi, contribue au développement local de l'emploi, participe à l'anticipation des mutations économiques. Il vise l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi durable des publics, la professionnalisation RH des dirigeants de TPE PME et le développement des compétences de leurs salariés.

En 2021 :

- Point d'accueil, d'information et d'orientation Paris Emploi (10ème et 18ème arrondissements), labellisés Centre associé de la Cité des Métiers Paris Villette
- Pôle clauses sociales de Paris
- Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris
- Organisme intermédiaire du Fonds social européen
- Accueil - Linguistique - Logement - Emploi - Réseaux dans le cadre du Plan Investissement et Compétences pour l'intégration professionnelle des réfugiés
- Projet PIC 100 % Inclusion : 2024 : Toutes championnes, tous champions !
- Soutien au développement économique des disquaires indépendants
- L'école des métiers du vélo de Paris
- Service d'appui RH aux TPE PME parisiennes

http://www.epec.paris/